

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 novembre 2012

DCM N°12-11-06

Objet : Acquisition d'un terrain situé à Metz Devant les Ponts.

Rapporteur : M. GANDAR, Conseiller Municipal

Monsieur et Madame Jean ADE proposent à la Ville de Metz la cession d'un terrain d'une superficie de 2 868 m² dont ils sont propriétaires à Metz Devant-les-Ponts, lieudit Bas de Varimont.

Cette parcelle, située en zone 2AU1 du Plan Local d'Urbanisme a vocation à être urbanisée et constitue une réserve foncière intéressante pour le devenir de Devant-les-Ponts.

Il est donc proposé d'acquérir ce terrain au prix de 21 800 €, conformément à l'évaluation du Service France Domaine.

En conséquence, la motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues

VU l'évaluation du Service France Domaine ;

VU l'accord de Monsieur et Madame Jean ADE ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

1 - **D'ACQUERIR** à l'état libre le terrain cadastré sous :

Ban de Devant les Ponts :

Section DT n° 45 – Lieudit « Bas de Varimont » – 28 a 68 ca

appartenant à Monsieur et Madame Jean ADE domiciliés 179a, route de Lorry à Metz ;

2 - **DE REALISER** cette acquisition moyennant le prix de 21 800 €, conformément à l'évaluation du service France Domaine ;

3 - **DE FINANCER** cette dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;

4 - **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte droits et honoraires de notaire ;

5 - **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;

6 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Pôle URBANISME - Cellule Action Foncière
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» :3.1

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date
de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ